



# Information restauration scolaire – fonctionnement rentrée 2020 –

Madame, Monsieur,

Les écoles vont reprendre à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre avec l'obligation de respecter le même protocole sanitaire de lutte contre la propagation du coronavirus. Ce protocole permet de réduire les contraintes de distances au sein d'un même groupe d'enfants mais oblige à séparer les différentes classes ; en ce qui concerne le restaurant scolaire, il est obligatoire de nettoyer complètement les tables si elles sont réutilisées pour plusieurs classes.

**Nous avons travaillé pendant l'été avec le prestataire de restauration et les écoles avant de pouvoir accueillir tous les enfants au restaurant scolaire.** Pour cela, le self sera remis en service pour les élèves à partir du CP mais sans choix (plat chaud, produit laitier, entrée et dessert sans choix). Le service de l'école Ste Thérèse débutera dès 11h50 jusqu'à 12h30 pour les élémentaires, afin de permettre la réutilisation des tables pour l'école Jules Verne à partir de 12h45.

**Compte tenu de la logistique nécessaire pour assurer ces deux services et le respect du protocole sanitaire, il est important que les réservations des repas soient faites sur le portail familles.**

Nous avons été confrontés à des grosses difficultés lors des deux dernières semaines d'école (effectifs nettement supérieurs aux réservations) qui ont perturbé le service. **C'est pour cela que les pénalités pour repas non réservés (prix facturé au double du prix habituel) prévus au règlement de la cantine seront appliquées dès la rentrée scolaire.**

Par conséquent nous vous invitons à réserver les repas dès que possible, <https://lachapelle-launay.portail-familles.net>. Les réservations et annulations sont toujours possibles jusqu'au jour du repas, à 9h.

Vous trouverez sur le Portail Familles (menu à gauche sur la page d'accueil) un lien vers un Guide d'Utilisation qui vous présente, étape par étape, les procédures pour réserver ou annuler un repas.

Nous restons à la disposition des familles ne possédant pas de connexion internet ou ayant des contraintes personnelles ne leur permettant pas de respecter les délais, merci de prendre contact avec la Mairie au : 02 40 58 33 05 ou [cantine-lachapelle44260@orange.fr](mailto:cantine-lachapelle44260@orange.fr). Nous prendrons le temps d'étudier chaque situation.

Le 26 août 2020

Le Maire,  
Michel GUILLARD

L'adjointe aux affaires scolaires  
Eve-Lise MARTIN